

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	23 (1935)
Heft:	443
Artikel:	Le Grand Conseil vaudois et l'apprentissage ménager
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261792

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest
Compte de Chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.— La ligne ou son espace : 40 centimes
ÉTRANGER..... 8.— Réductions p. annonces répétées : 0.25
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semestre
l'année en cours.

Mary WEBB
romancière anglaise

AVIS IMPORTANT. — Nous rappelons à tous nos abonnés anciens et nouveaux qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1935 (prix 5 frs.; prix réel de revient du journal: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux No 1.943 dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

L'initiative sur la révision de la Constitution fédérale

78.500 signatures valables ont été déposées au Palais fédéral pour demander la révision totale de la Constitution, soit en nombre suffisant pour que la question soit soumise à la votation populaire. Les cantons suisses-allemands ont fourni 66.545 signatures, les cantons romands 11.505. Afin d'obtenir ce chiffre, plusieurs groupements politiques ont uni leur effort, sous le nom de *Nationale Tatgemeinschaft*, et en réclamant simplement la révision totale, sans présenter un programme défini.

Ce procédé, éminemment utile au point de vue tactique, ne permet de prévoir aucune indication quant à l'esprit qui inspirera la révision. Ce sont 78.000 mécontentes, mises par des motifs différents, parfois opposés, et qui ne pourront pas établir une base commune pour le renouvellement de la Constitution qu'ils réclament. A côté d'eux, les « Jeunes-radicaux » ont lancé une initiative, basée, elle, sur un programme constructif, mais qui, n'ayant réuni que 28.000 signatures, n'a donc pas abouti.

Selon l'art. 120 de la Constitution actuelle, la demande de révision sera soumise à la votation populaire. Il est probable que le Conseil fédéral fixera cette votation au mois d'avril ou de mai. Si, à ce moment, notre Souverain décide en faveur du principe de la révision, les deux Chambres fédérales devront être renouvelées, pour faire place à une Constituante, mais il est fort probable que l'on fera coïncider ce renouvellement avec la fin de la législature en cours (automne 1935), ce qui porterait donc au début de l'année 1936 le commencement de tout travail de révision. En outre, l'élaboration d'un projet, la procédure parlementaire, puis la votation finale sur l'adoption ou le rejet de ce projet, nécessiteront en tout cas bien des années de travail intense.

Le fait d'une *revision totale* ne représente pas, comme on pourrait le croire, une transformation de fond en comble de tous les articles de la Constitution actuelle, mais simplement leur examen, afin de se rendre compte des remaniements à y apporter. Plusieurs demandes de *revision partielle* étant pendantes, celles-ci pourront être traitées soit avant, soit en même temps que la révision totale, si celle-ci a lieu.

D'après les dispositions actuelles, la place de la femme est nulle dans tout ce travail de renouvellement constitutionnel: nulle pour nommer la Constituante, nulle pour faire valoir ses revendications! Il va sans dire que, privées d'un mandat officiel, nous tenterons tous les efforts qui nous sont accessibles pour obtenir le suffrage dans une nouvelle Constitution. Mais les prévisions ne sont guère encourageantes par le temps qui court!

Indépendamment de la question du suffrage des femmes, il existe pour nous une série de questions d'ordre général que nous voudrions voir liées à une révision constitutionnelle. Tout comme les initiateurs, nous voudrions abolir certaines pratiques et abus politiques, mais nous doutons qu'une époque de crise soit propre à faire naître un renouvellement digne de ce nom. La mentalité et les exploits de nos jeunes frontistes ne sont pas faits pour nous rassurer. Dans l'incertitude de ce qu'une révision pourrait nous apporter, dans la crainte que la période si sombre que nous traversons ne marque de son

empreinte de méfiance et d'étrangement l'œuvre qu'elle serait appelée à créer, il ne nous paraît utile, ni au point de vue féminin, ni au point de vue général, de favoriser la demande de révision.

Mais cela ne dépend pas de nous! et si « le Souverain » dit *oui*, proclamons alors tout haut les principes de notre programme démocratique, et faisons valoir toute notre influence indirecte afin de maintenir dans une nouvelle Constitution les principes de tolérance, d'humanité, de solidarité, en même temps que ceux de la souveraineté et de l'égalité des citoyens qui font la grandeur et l'élevation de notre charte actuelle.

Il est possible, en outre, de souhaiter différentes modifications et adaptations de la Constitution aux conditions actuelles. La femme d'aujourd'hui se doit d'y réfléchir et de les chercher dans un esprit large et élevé, et par là de faire acte de citoyenne responsable d'être.

A. LEUCHT.

Voir en 2^{me} page:

In Memoriam: le Dr. César Roux; M. Henri Rollet.

V. DELACHAUX: *La protection de l'enfance à la S. d. N.*

Nouvelles féministes brèves.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

La police féminine en France.

ISABELLE DEBRAN: *Adultery en Chine, prostitution au Japon.*

Avant le Congrès d'Istanbul.

Correspondance. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

M.-L. PREIS: *Les femmes et les livres. Voyages. III. Cécile Ojaire.*

Le plébiscite sarrois et le vote des femmes

Sait-on bien que, dans ce plébiscite de la Sarre, qui agite maintenant toute l'opinion publique, et du résultat duquel certains faisaient dépendre la paix européenne — avant les mesures de prudence sagement prises le mois dernier par la S. d. N. — les femmes vont voter tout comme les hommes? Il aurait été impossible, en effet, au moment où s'élaborait le traité de Versailles, qui coïncidait avec la période de l'affranchissement politique des femmes de tant de pays à travers le monde, de laisser les femmes habitantes de la Sarre à l'écart d'une décision de cette importance, et qui doit véritablement donner l'opinion de la population tout entière.

Ainsi donc, des femmes que, chez nous ou en France, l'on juge trop ignorantes, ou trop sentimentales, ou trop influencées, pour choisir même un conseiller municipal dans un village, s'en vont participer à un plébiscite d'une portée politique passionnante, et sur lequel le monde entier a les yeux fixés... Quel enseignement à en retirer — si l'on voulait seulement le comprendre!

En Allemagne: Voix de femmes nationales-socialistes

Il n'y a pas beaucoup de femmes qui aient réussi à s'assurer une position importante dans la nouvelle Allemagne; aussi rares sont leurs manifestations, soit comme oratrices, soit comme auteures.

Mme Guida Diehl, qui, avant l'avènement de Hitler, jouait déjà un rôle dans la *Neutrale Bewegung* (mouvement des chrétiens allemands) et qui depuis fut appelée à participer à la direction de ce mouvement protestant-raciste, a publié en 1932 déjà le premier document féministe hitlérien, soit une brochure: *La femme allemande et le National-Socialisme*, dont une seconde édition peu modifiée parut après l'accès au pouvoir de Hitler (mai 1933). Quelques mois plus

tard, Mme Paula Sieber von Groote, rapporteur sur les questions féministes au ministère de l'intérieur du Troisième Reich, l'unique femme à laquelle on ait permis d'accéder à un poste politique faisait paraître sa brochure: *La Question féministe et sa solution par le National-Socialisme.*

Ces deux documents sont des produits typiques du véritable « esprit aryen ». De prime abord, on peut remarquer que le style tout pareil de ces deux femmes est déplorablement gauche et ampoulé; on y voit les efforts de petites bourgeois sans grande culture qui veulent faire preuve d'érudition et qui, par une accumulation de mots ingrats et pompeux, n'arrivent qu'à compliquer et à obscurcir leur pensée et parfois à la rendre ridicule. Il est douteux qu'une seule de ces phrases soit comprise par la « femme toute simple, ignorante, et quand même sage par la profondeur de son cœur » dont parle P. Sieber, et grâce à laquelle, selon l'auteur, dans le temps de la décadence d'après-guerre, le mouvement national-socialiste féministe s'est élevé.

La brochure de G. Diehl contient un chapitre s'occupant de l'histoire du mouvement féministe « nazi ». Il en résulte très nettement que le racisme n'accueillit point au début les femmes à bras ouverts. Jusqu'en 1932, c'est à dire jusqu'à l'époque des élections décisives, le parti n'avait pas reconnu officiellement l'égalité des droits de la femme. Ce n'est que dix ans après la fondation du parti qu'on se résolut à déclarer que: « la femme, égale à l'homme dans l'Etat raciste, a des droits sur la gestion de ses propres intérêts », tandis que dans *Mein Kampf* d'Hitler, dont la publication a précédé ces déclarations, les droits de la femme sont beaucoup plus limités. C'est un fait d'ailleurs bien connu que la pratique, dès le début du Troisième Reich, n'a pas correspondu à la théorie de ces propos électoraux séduisants, concernant l'égalité des droits des deux sexes. On ne s'étonnera donc pas de ce que, dans ces circonstances, et G. Diehl et P. Sieber soit obligées de protester contre les tendances antiféministes du Troisième Reich. G. Diehl par exemple, fait allusion à une « conception orientale » de quel-

ques membres du parti nazi qui refusent à la femme toute activité politique, et rappelle les vieilles coutumes germaniques qui, elles au contraire, tenaient l'avis des femmes en haute estime ». Que l'on ne veuille pas en beaucoup de cas, dit-elle, de la collaboration des femmes c'est le résultat du niveau très bas de la mentalité féminine actuelle, qui correspond d'ailleurs à celui de la mentalité masculine... », opinion peu flatteuse pour l'Allemagne nazi! Cependant Paula Sieber proteste contre « la présomption ridicule » des hommes, leur « refus hostile » et leur « dérision brutale » concernant les questions féminines, et contre les conclusions auxquelles ils aboutissent: « La place des femmes est devant les marmites ! » ou « Trouvez des maris aux femmes ! » Elle proteste contre la tendance à procurer du travail à l'homme en en privant la femme, car, dit-elle, « on verrait ainsi grandir une nouvelle génération de femmes dégénérées par la privation de travail » — un avertissement et une opposition secrète aux tendances de ce même gouvernement qui, depuis l'apparition de cette brochure, n'a fait que suivre la même politique: au printemps 1934, les décrets suivants ont été rendus: limitation du nombre des femmes admises aux études de médecine à 75 par an, limitation du nombre des femmes fréquentant les Universités à 10 % du nombre des étudiants masculins, diminution des femmes professes dans les écoles pour filles dans la proportion 2-3 (c'est-à-dire de 2 femmes sur 3 hommes), interdiction de travail aux femmes mariées à moins que leur mari ne relève lui-même de la caisse du chômage.

(La suite en 2^{me} page.)

Le Grand Conseil vaudois et l'apprentissage ménager

Le Grand Conseil vaudois a discuté dans deux débats, et repoussé par 60 voix contre 58 et 2 abstentions (sur 219 députés), l'appren-

Deux artistes suisses

Nombreux sont certainement nos lecteurs et lectrices, qui, durant la période des fêtes, ont échangé messages et bons vœux sur les charmantes cartes illustrées éditées cette année par Pro Juventute, et dont les auteurs sont deux femmes peintres. Nous sommes donc heureuses de pouvoir présenter celles-ci par l'image et par la plume.

Olga Derendinger-Roux...

...à laquelle nous devons les corbeilles et les gerbes de fleurs rutilantes de couleur, qui ont égayé nos yeux en cette maussade fin de décembre, écrit d'Interlaken à *Pro Juventute*:

« J'appartiens à une ancienne famille de peintres dont l'activité artistique remonte jusqu'au XVI^e siècle. Je dois beaucoup à mon grand père, le peintre Roux, autant qu'à mon maître, Léon Fajod, en Italie. Mais j'ai surtout beaucoup travaillé, beaucoup cherché par moi-même, traduisant mes propres conceptions, mes propres sensations... »

Pourquoi je me suis spécialisée comme peintre de fleurs? Déjà tout enfant, j'ai eu un amour profond pour les fleurs, dont les formes et les splendeurs de couleurs m'ont toujours fascinée. Mais j'ai aussi repris mes études de portraits, que je compte bien développer. »



Cliché Pro Juventute
Erna MAISON-KURT

Erna Maison-Kurt...

...l'auteur de ces adorables figures d'enfants contemplant des poissons rouges ou penchées sur un tricot, que nous avons toutes envoyées à des jeunes mamans, vit à Genève, et dès son enfance, a dessiné et modelé avec passion. A treize ans, elle remporta déjà un prix à une exposition à Berlin, ce qui lui ouvrit la possibilité d'études en Allemagne, à Genève, à Paris. Un certain temps spécialisée dans le dessin décoratif (figurines de mode, titres de journaux, costumes de théâtre, etc.) elle trouva sa voie dans les dessins, pastels, et aquarelles d'enfants, dont elle exécuta d'innombrables séries pour un éditeur genevois, puis pour l'Angleterre. Et devient mère de deux ravissants petits modèles — qui ressemblent de façon étrange aux créations enfantines que son crayon traçait avant leur naissance! — elle vit actuellement la période la plus heureuse de sa vie, se partageant entre sa tâche maternelle et son œuvre d'artiste.



Cliché Pro Juventute
Olga DERENDINGER-ROUX

tissage ménager prévu par la loi sur la formation professionnelle, dont le *Mouvement Féministe* a parlé dans son numéro du 8 septembre 1934.

Au nom de la sacro-sainte famille, au nom de la liberté, des députés, qui semblaient n'avoir rien lu de l'exposé des motifs du Département de l'Agriculture, ni rien entendu des explications du chef de ce Département, ont fait le procès de l'apprentissage ménager et avancé sans hésiter des choses contraires à la vérité. Il n'y avait point de femmes dans l'enceinte pour remettre les choses au point. Il n'y a jamais de femmes dans les parlements suisses pour exposer et défendre les intérêts féminins et les nécessités du foyer. Un député, dont je ne veux pas rechercher le nom, a affirmé que l'Etat n'a rien à voir dans la famille. Tiens ! Mais cet homme-là a pourtant envoyé ses enfants à l'école publique, il les a assurés à l'assurance infantile, il les a envoyés au bureau d'orientation professionnelle, il a déclaré les cas de scolarité ou de rougeole... Oh ! ces hommes qui se font les champions des petites libertés, et qui enterreront joyeusement la liberté, à commencer par celle que nous revendiquons d'être citoyennes dans notre pays !

Il n'ont pas compris que l'apprentissage ménager, fait chez une maîtresse qualifiée, sous la surveillance d'une commission spéciale ou d'une commission d'apprentissage, avec examen et diplôme, venant après l'enseignement ménager obligatoire et officiel, est un des moyens que les organisations féminines cherchent à répandre afin de relever le travail domestique du profond déclin dans lequel il est tombé, afin de lui rendre sa valeur économique et morale, afin de remédier au chômage, et de remplacer par des Vaudouises les 450 étrangères venues en 1933 faire la cuisine, nettoyer les chambres, décroter les souliers et raccommoder les vêtements dans les foyers vandois.

S'il est peu probable que le Grand Conseil comprenne son erreur d'ici à fin janvier, lorsque interviendra le troisième débat, il lui sera toujours possible d'être plus intelligent plus tard. En attendant, la Commission vaudouise continue son travail et cherche toujours à faire signer des contrats d'apprentissage ménager.

S. B.

IN MEMORIAM

Le Dr. César Roux. — M. Henri Rollet.

Ne laissons pas partir ces deux hommes éminents sans apporter, nous aussi, notre petite pierre à l'édifice de gratitude qu'élèvent à leur mémoire leurs contemporains reconnaissants.

Car le Dr. Roux, à côté de sa magnifique activité scientifique et humanitaire si connue de nos lecteurs, ou plutôt même en raison de cette activité, était féministe, membre même, si nous ne faisons pas erreur, de l'Association vaudouise pour le Suffrage — laquelle a toujours trouvé un appui précieux parmi les médecins — et ses familiers lui ont parfois entendu comparer la maternité et ses dangers à ce service militaire, que nos adversaires nous reprochent de ne pas faire, en tirant argument pour justifier notre privation de tout droit politique.



La protection de l'enfance à la S. d. N.

Le Comité de la S. d. N. de la protection de l'enfance vient de communiquer à ses membres et auxseurs les informations recueillies, lors de son récent voyage à Budapest, par Mme André Colin, membre de la Section des questions sociales de la S. d. N. Ces renseignements concernent les homes d'enfants et les écoles-ateliers.

Homes d'enfants

Ils ont été créés pour venir en aide aux enfants des chômeurs et des réfugiés sans ressources, et sont subventionnés par l'Union internationale de secours aux enfants, par la municipalité et par la charité privée. Le personnel est ou retrouvé ou bénévole; l'organisation de ces homes ressemble à peu près à celle de nos crèches suisses.

OUverts de 7 h. 30 du matin à 5 h. de l'après-midi, ils reçoivent les petits de 3 à 6 ans, les soignent, les nourrissent, les font jouer, faire la sieste, étudier même. « Il est facile, nous dit Mme Colin, au bout de cinq minutes d'observation, de reconnaître les enfants qui viennent d'être admis dans un home, tant leur aspect est chétif en comparaison de celui des petits qui ont profité de l'œuvre depuis quelques mois ».

Les avantages au point de vue éducatif sont aussi importants qu'au point de vue hygiénique: ces enfants au lieu d'être abandonnés à eux-mêmes, dans des logis malsains, en l'absence des parents qui cherchent du travail, sont confiés à des personnes qualifiées pour leur apprendre l'ordre, la propreté, et leur donner par le travail et les jeux le sentiment de l'entraide et de la solidarité.

Ecoles-ateliers

Il en existe deux, l'une subventionnée par le *Save the Children Fund* l'autre par la municipalité; elles reçoivent des jeunes filles de 12 à 16 ans, enfants de chômeurs et de réfugiés. La première de ces écoles-ateliers a été organisée pour faire l'expérience de la valeur d'une forme

d'éducation tendant à permettre à la future ouvrière de réagir mieux contre l'effet psychologique du travail mécanisé auquel elle sera astreinte dès son entrée à l'usine. On cherche donc à inculquer aux élèves le sens de leurs responsabilités envers la communauté, en instituant une sorte de *self-government* dans le cadre d'ateliers où des groupes de 10 à 12 jeunes filles, ayant l'une d'elles comme chef, forment des équipes.

A l'école-atelier, la formation est à la fois théorique, — leçons complémentaires obligatoires, cours spéciaux — et pratique — la broderie et la couture étant enseignées et exécutées dans les ateliers. L'emploi du temps varie selon l'âge des fillettes; pour celles de 12 à 14 ans, il est établi comme suit: travail manuel (broderie et couture), 18 h. par semaine — cours théoriques, 8 h. — cours de cuisine, gymnastique, chant, dessin, chacun 2 h.; les activités du *self government*, de la Croix-Rouge de la jeunesse, le ravaudage du linge et des bas de la famille, et l'usage facultatif de la bibliothèque prennent chacun 2 h. En tout, 42 heures de 50 minutes; s'intercalent quelques dix minutes de gymnastique du corps et gymnastique respiratoire, de danse, etc.

Les élèves arrivent à 8 heures le matin et partent à 5 heures de l'après-midi, sauf le samedi où elles s'en vont après le lunch, les plus pauvres emportant quelques vivres pour leurs repas du dimanche. Outre ce lunch, elles reçoivent le petit déjeuner, si elles n'en ont pas eu à la maison, et occasionnellement des objets d'habillement, des médicaments, des lunettes, etc.

Une des caractéristiques de l'école-atelier est l'importance attachée au rôle éducatif de la Croix-Rouge de la jeunesse. Cette association regroupe les meilleures élèves, leur inculque le sentiment de leurs responsabilités et de leurs devoirs pour assurer la bonne tenue d'une équipe; elle développe l'esprit de corps et d'entraide sociale, car elle dépasse les cadres de l'école et enregistre les familles du voisinage ou les personnes ayant besoin momentanément de soins et d'aide dans leur ménage.

Le temps d'école terminé, toutes les élèves sont placées par la direction; elles ont le droit de revenir à l'école pour suivre des cours du soir, d'histoire, d'hygiène, de chant et de danse. Quant à l'utilité d'un école-atelier, un seul fait suffit à l'établir: ce sont ses élèves que les bureaux officiels de placement et les directeurs d'usine embauchent de préférence.

V. DELACHAUX.

Dans la diplomatie

Notre confrère, *Die Oesterreicherin*, annonce qu'à la suite d'une réorganisation de postes, Mme Agnès Fuchs, qui fonctionnait à la Légation du Chili à Vienne comme vice-consul, vient d'être promue au titre de consul.

Le congrès des maires de France se prononce en faveur du vote des femmes

Présidé par M. Ribot, maire de Marseille, qui, lors de la Conférence suffragiste internationale tenue dans cette ville, avait déjà fait preuve de ses convictions féministes, le Congrès des maires de France a, lors de sa récente session, pris connaissance d'une motion présentée par Mme Louise Weiss, au nom de « La Femme nouvelle » et de plusieurs organisations féministes. Voici le texte de cette motion qui a été adoptée:

Considérant l'activité bienfaisante déployée dans les communes, par les femmes, notamment en matière d'hygiène, d'assistance, de prévoyance sociale; considérant que le développement d'un bon nombre d'institutions sociales repose sur leur dévouement et leur compétence; considérant la participation des femmes contributrices aux charges communales, le congrès des maires émet le vœu que l'électeurat au conseil municipal soit accordé aux Françaises dès les élections municipales de 1935.

La question d'éligibilité a été remise pour étude au Bureau.

A quand une décision analogue de l'Assemblée de l'Union des Villes suisses? ou sans même demander tant, des maires du canton de Genève, ou des syndics du canton de Vaud?

En Allemagne : Voix de femmes nationales-socialistes

(Suite de la 1re page.)

Mme Sieber déclare que la conception d'un « être supplémentaire » est impossible, parce que chaque être est destiné par Dieu à une tâche et que « la loi intérieure dans la formation de la vie d'un peuple demande que se complètent les deux sexes pour la tâche à laquelle tous les deux sont destinés comme des forces créatrices et fécondes ». En conséquence, le programme de Mme Sieber ne prévoit aucune restriction du droit de la femme au travail et du droit de la femme à l'instruction. Sans paraître aborder ouvertement le problème de l'accès des femmes aux postes officiels (les ministères du Troisième Reich ont été « purifiés » très nettement de la présence des femmes !), elle voit la tâche de la femme envers l'Etat dans « la conservation, l'éducation l'aide et l'économie du peuple », et demande notamment que « soit ramené l'âme de la femme vers l'enfant », une surveillance médicale des fiancés avant le mariage, etc., soit des revendications formulées déjà par le mouvement féministe démocratique. En ce qui concerne l'éducation, elle est adverse à la co-éducation, car, dit-elle, « dans l'imitation du type mâle, la jeune fille perdra sa féminité la plus délicate ». D'ailleurs elle demande une chose assez curieuse: selon elle, le « Service de la santé populaire » (*Volksgesundheitsdienst*) doit faire l'éducation de

sa science juridique, son autorité faite d'expérience, et son grand cœur, il les apporta, non seulement aux œuvres de son pays, mais aussi à des institutions internationales, comme l'Association internationale pour la protection de l'enfance, et enfin la Société des Nations, dans le Comité de Protection de l'enfance de laquelle il occupa une place en vue, et où il faisait bon travail avec lui.

M. F.

Femmes maires

Lors des dernières élections municipales anglaises, treize femmes ont été élues aux fonctions de maires. Cela n'est pas un mauvais jeu de mots! mais une réalité, dont il serait utile que l'on se pénétrât dans certains pays.

que de difficultés surmontées, de rencontres, d'amitiés, de services reçus, de types humains, de pluie, de vent, de soleil, de saisons, qui se nouent les unes aux autres sous des climats divers... Non, ce n'est pas le grand inconnu, l'extimité, et pourtant, que de nouveau, que d'imprévu, pour le lecteur non spécialisé, dans l'intimité, le jour après jour de cette vie de mariniers, vécue et observée par une artiste et par une femme de cœur!

Citons, presque au hasard, car j'ai peine à fixer mon choix sur tant de passages du livre marqués d'un trait dans la marge ! On est à Prague:

« Mais, se demandait l'équipage du *San Luca* en longeant le beau pont gothique qui s'en va pas d'une rive à l'autre en déviant un peu, avec ses silhouettes d'une dimension étonnante, fascinante, et ses veilleuses qui dépassent des autels, — que faire contre son cœur ? » Car Prague le lui avait dérobé. L'hiver avait passé inaperçu, et déjà l'île était pleine de chants d'oiseaux. Et les tulipes se gonflaient, et les îles fleurissaient. Ainsi le petit bateau s'épanouissait, et les années pourraient passer, elles n'effaceront jamais ce printemps, songea-t-il. Mais quand il dut partir (puisque il c'était son sort), il était comme un oiseau qui eût pris racine et qui devait se déchirer pour s'envoler.

Nous avions laissé le *San Luca* descendre le Rhône. Ah ! ce ne fut pas sans risques, et je sais, par exemple, maintenant, ce que je n'avais certes pas remarqué lors de mon passage en touriste à Avignon, que d'un côté du rivage, sous le pont fameux, il y a de petits rochers très pointus: sur la terre ferme, on n'observe pas les mêmes choses.

D'une escale à l'autre, nos intrépides navi-

gateurs, dans leur coquille, longent la Côte d'Azur, — ils n'ont pas craint la mer, — qui leur fait l'effet d'un salon, avec ses multitudes de yachts aux cuivres brillants. C'est ensuite la Riviera italienne:

Retenu par le mauvais temps ou des travaux qu'il avait entrepris, le *San Luca* s'attarda parfois dans un port... La mer!... Elle a reçu ce petit bateau avec amétié; elle l'a berçé pendant des nuits en lui racontant des histoires (des histoires d'eau et de nuages, d'horizon embrumé où le soleil s'écrase quand il va se coucher, d'îles qui flottent entre elle et le ciel). Elle l'a invitée dans son intimité et attiré autour d'elle tout un rideau de bûches, si bien que, pendant des jours, il ne voyait rien qu'elle: un cercle bleu pâle fermé de tous les côtés, un grand oeil dont le cherchait à deviner l'âme... Que feras-tu de moi quand tu relèveras ton rideau? M'enverras-tu le bon vent qui me conduira au port, ou la tempête devant laquelle il faudra prendre des ris aux voiles et fuir en bondissant?

Le golfe de Gênes, lui aussi, réservait aux voyageurs des dangers mortels, mais, lui aussi, il devait leur faire connaître de braves gens et des gens braves, qui risquèrent leur vie pour les sauver. Puis, après la tempête, le calme.

Ce jour de juin était admirable... Accoudé sur le rocher, Charles et Cilette ne disaient rien.

— Qu'est-ce que tu penses en regardant ton bateau?

Ah ! c'est difficile à exprimer en mots... Le *San Luca* est rempli de trésors qui sont venus de partout et des gens enfermés dans des maisons, sur des rues, se souviennent de lui. Il est pour certains une fenêtre qui donne sur des paysages; pour d'autres, une porte qui s'ouvre de leur prison... Ce que Cilette pense en regardant son bateau?



Les femmes et les livres

Voyageuses

III. Cilette Ofaire

... Ce « journal de bord » qu'est le livre de Mme Ofaire: *Le San Luca, Par canaux et rivières* 2, m'a dès la première ligne tenue sous le charme, et je l'ai fermé à la dernière avec l'impression mélancolique de me séparer de bons amis. Et puis, tout au long du volume, je songeais avec délices: « Enfin, une lecture qui n'est pas un prolongement, une aggravation de la réalité, qui ne vous enfonce pas jusqu'au cou dans les complications, les tristesses, les laideurs ! » Bien au contraire. A travers son texte et ses illustrations circule, comme une brise du large, un air salubre, vivifiant. On sourit, on est ému, on suit, l'attention tendue, les luttes épiques du petit bateau malmené par les glaces ou la tempête, et tous les ingénieux efforts de son

¹ Voir les deux précédents numéros du *Mouvement Féministe*.

² Librairie Stock, Delamain et Boutelleau, Paris.